

1. Intitulé du certificat
Réaliser et mettre en service une installation électrique de base en pose apparente (INELRE-1) faisant partie du métier d'installateur électricien résidentiel
<small>(¹) dans la langue d'origine</small>
2. Traduction de l'intitulé du certificat
Een onbekiste elektrische basisinstallatie plaatsen en in dienst stellen (INELRE-1) deel uitmakend van het beroep van Residentieel elektrotechnisch installateur
Ausführung und Inbetriebnahme einer einfachen elektrischen Aufputzinstallation (INELRE-1) der Tätigkeit des Elektroinstallateurs bei Privatkunden zugeordnet
Provide and put in service a visible basic electrical installation (INELRE-1) associated with the job of a residential electrical installer
<small>(¹) Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.</small>
3. Éléments de compétences acquis
Préparer le poste de travail Préparer la pose des conduits, des canalisations électriques et des boîtiers encastrés et/ou apparents Poser les conduits, canalisations électriques et boîtiers encastrés * Poser les conduits, canalisations électriques et boîtiers apparents Ranger le poste de travail Préparer le poste de travail Placer et raccorder les composants électriques Placer et raccorder le tableau de distribution et le coffret de comptage* Réaliser les mises à la terre et les liaisons équipotentielles * Faire rapport du travail réalisé Contrôler le bon fonctionnement de l'installation électrique Remédier aux dysfonctionnements éventuels

Version Octobre 2010

5. Base officielle du certificat	
Nom et statut de l'organisme certificateur Consortium de la validation des compétences, service public. Rue de Stalle 67 1180 Bruxelles Belgique Tel. 00.32.2.371.74.40 www.validationdescompetences.be	Nom et statut de l'autorité nationale/régionale responsable du référent du certificat Les gouvernements de la Région wallonne, la Communauté française et la Commission communautaire française de la Région Bruxelles-Capitale
Niveau (national ou international) du certificat	Système de notation / conditions d'octroi Evaluation binaire : OK / NOK
Accès au niveau suivant d'éducation/de formation §4 Le Titre de compétence donne droit à l'accès aux formations organisées au sein des établissements de l'Enseignement de Promotion Sociale ainsi que des centres de formation des Entités, du Forem et de « Bruxelles Formation », lorsque les compétences visées par le Titre constituent une condition d'accès à ces formations, conformément aux règles en vigueur au sein	Accords internationaux Néant

<p>de ces institutions. Le Titre de compétence donne lieu à la prise en compte automatique des compétences validées pour l'accès aux épreuves sanctionnées par les certificats scolaires délivrés par les Communauté française conformément aux dispositions du décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, et sous réserve des conditions de durée de validité prévues, dans le cadre du cursus scolaire, pour certaines compétences.</p>		
<p>Base légale Accord de coopération relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue (24 juillet 2003)</p>		
<p>6. Modes d'accès au certificat officiellement reconnu</p>		
<p>Description de l'enseignement / formation professionnel(le) suivi(e)</p>	<p>Part du volume total de l'enseignement / formation (%)</p>	<p>Durée (heures/semaines/mois/années)</p>
<p>École/centre de formation</p>		
<p>Apprentissage en contexte professionnel</p>	<p>100 %</p>	<p>Durée de l'épreuve de validation : 3 h 30</p>
<p>Apprentissage non formel validé (auto formation, formation à distance semi structurée...)</p>		
<p>Durée totale de l'enseignement / de la formation conduisant au certificat</p>		
<p>Niveau d'entrée requis</p>		
<p>Information complémentaire www.validationdescompetences.be www.europass.cedefop.europa.eu</p>		